



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 novembre 2003  
Français  
Original: anglais et français

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4865<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 novembre 2003, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation dans la région des Grands Lacs », le Président du Conseil de sécurité a fait au nom de celui-ci la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rappelle la déclaration de son président en date du 24 avril 1997 (S/PRST/1997/22) et ses autres déclarations et résolutions pertinentes appelant à la tenue, au moment opportun, d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région africaine des Grands Lacs à laquelle participeraient tous les gouvernements de la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale et toutes les autres parties concernées et qui serait organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, en vue d'assurer une paix durable, la sécurité et la stabilité pour tous les pays de la région, en particulier par la normalisation complète de leurs relations et la mise en place de mesures et de mécanismes propres à rétablir la confiance.

Le Conseil de sécurité estime que la tenue de la conférence proposée permettra de bâtir sur les progrès accomplis dans les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi pour parvenir à une paix durable et de faire avancer les processus de réconciliation nationale dans tous les pays concernés de la région.

Le Conseil de sécurité se félicite des progrès accomplis en vue de la convocation de la conférence proposée, exprime sa satisfaction de constater que les pays de la région ont lancé le processus préparatoire de la conférence avec la première réunion de leurs coordonnateurs nationaux, qui s'est tenue en juin 2003 à Nairobi, et estime qu'il est maintenant primordial de donner suite à cette étape initiale en redoublant d'efforts. Il prend note avec satisfaction de l'exposé présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahima Fall, et se réjouit de l'offre faite par le Gouvernement tanzanien d'accueillir une réunion au sommet en 2004.

Le Conseil de sécurité encourage les gouvernements concernés, avec l'appui de leurs sociétés civiles, des pays voisins et des partenaires de développement, à poursuivre leurs efforts pour assurer le succès de la conférence en adoptant une approche régionale sans exclusive et orientée vers l'action. Il souligne qu'il importe que tous les États concernés, en particulier les États voisins de la République démocratique du Congo ou du Burundi,



participent à cette conférence, et il encourage les États de la région à parvenir rapidement à un accord sur la participation à la conférence.

Le Conseil de sécurité souligne la pertinence, pour la conférence proposée, de la Déclaration solennelle de la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, adoptée au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Lomé en juillet 2000, de la Décision de Maputo adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en juillet 2003, de la Déclaration de principes sur les relations de bon voisinage et de coopération adoptée par les Gouvernements du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda à New York le 25 septembre 2003 et du cadre offert par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le Conseil de sécurité lance un appel aux pays de la région et à la communauté internationale afin qu'ils apportent un appui politique et diplomatique soutenu ainsi qu'une assistance technique et financière appropriée pour permettre que la conférence soit bien préparée, qu'elle se tienne en temps voulu et qu'elle soit accompagnée de mesures de suivi efficaces. Il salue le partenariat dynamique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour tous les aspects de la préparation de la conférence proposée et se félicite de la nomination de M. Keli Walubita comme Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

Le Conseil de sécurité engage les pays de la région et les membres de la communauté internationale à appuyer les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs; il remercie le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la situation dans la région et le prie de continuer à le faire régulièrement. »

---